



VILLE DU LOCLE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil communal du Locle, qui a été élu par le peuple le 27 avril 2008, s'est réuni pour se constituer ce mercredi 21 mai 2008 à 10h30.

Il a tenu compte, pour procéder à la répartition des dicastères, des principes politiques de base, des sensibilités et des compétences de chacun, sans apporter de trop grands bouleversements. De plus, le Conseil communal a porté l'accent au domaine de la mobilité dans le cadre du dicastère de l'urbanisme, environnement, mobilité.

Ci-après, voici la répartition des sections et des services de l'administration communale pour la législature 2008-2012, valable dès le 21 mai 2008.

Président:	M. Denis de la Reussille	POP
Vice-président:	M. Charles Häsler	LIB/PPN
Membres:	Mme Florence Perrin-Marti	PS
	M. Marcelo Droguett	POP
	M. Cédric Dupraz	POP

Sections	Directeur	Suppléant
Présidence, Chancellerie, Administration générale, Promotion de la ville, Voirie, Forêts, Sports.	Denis de la Reussille	Charles Häsler
Finances, Police, Services industriels, Cultes, Hygiène et Salubrité, Affaires économiques, COSC.	Charles Häsler	Denis de la Reussille
Instruction publique, Institutions parascolaires, Jeunesse, SIS, Protection civile, Etat civil, Contrôle des habitants, Cimetière.	Florence Perrin-Marti	Cédric Dupraz
Affaires sociales, Office du travail, Culture, Musées, Bibliothèques, Tourisme.	Marcelo Droguett	Florence Perrin-Marti
Urbanisme, Environnement, Mobilité, Génie civil, STEP, Domaines & Bâtiments, Police du feu & des constructions, Gérance.	Cédric Dupraz	Marcelo Droguett

Chancelier de la Ville: M. Jean-Pierre Franchon

Suppléante: Mme Yvette Dupraz, adjointe

Le Locle, le 21 mai 2008/JPF/yd

LE CONSEIL COMMUNAL

Adresse:

Administration communale – Hôtel de Ville – 2400 Le Locle – ☎ 032/933 84 10 – FAX 032/933 84 01 – e-mail: villedulocle@ne.ch